

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 14 MAI 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mai, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Conseillers municipaux Présents : **Anthony AUDRAP- Dominique GUILLET- Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER- Christophe TORREGROSSA**

Excusés : **Nicolas MORFIN -**

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Secrétaire de Mairie :

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir.

Il demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour le vote du rapport d'activités et la mise à jour du Syndicat Départemental de Télévision. **Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité**

1. Désignation Secrétaire de séance : Nelly Guillet
2. Approbation PV et compte rendu conseils du mois d'Avril 2025 **Reporté**
3. Délibérations

- Présentation et validation des décisions modificatives des budgets 2025 (Communal, et Eau)

Bien que les budgets votés en Avril aient été soumis préalablement à validation des services de la trésorerie, ces mêmes services nous ont alertés d'erreurs techniques sur la saisie du budget principal et du budget eau nécessitant une délibération de mise à jour. Ces corrections n'ont aucun impact budgétaire. **Soumise au vote, ces délibérations modificatives sont approuvées à l'unanimité**

- Ajustement des taux de contribution directe

La proposition d'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire votée en Avril 2025 prévoyait de porter ce taux à 13,06%. Or le mécanisme de corrélation entre taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne permettait pas d'augmenter le taux au-delà de 12,83%. Il convient donc de prendre une délibération corrective. **Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité**

- Convention Unique (adhésion simplifiée et Sécurité juridique renforcée)

Cette convention régit les relations entre la commune et le centre de gestion (qui nous accompagne sur les questions relatives aux ressources humaines). **Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité**

- Rapport d'activités et la mise à jour des statuts du Syndicat Départemental de Télévision

Denis Pellissier informe les élus sur les difficultés rencontrées par le Syndicat Départemental de télévision notamment sur la question de son financement. Il rappelle l'obligation de chaque commune adhérente de délibérer pour acter du rapport d'activité annuel. *Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité*

4. Informations sur dossiers en cours et comptes rendus réunions

Suite au transfert de la compétence PLUi à l'intercommunalité, effectif à partir du 20 Mai, les élus sont informés que le PLU révisé de la commune sera donc approuvé par le conseil communautaire. Au regard de l'avancement de la procédure, la communauté de communes n'interférera pas sur la rédaction du document final et ne retardera pas la procédure d'approbation. L'approbation du PLU révisé sera soumis au vote du conseil communautaire du 08 Juillet prochain après que le bureau d'études et les élus aient finalisés le document suite à l'enquête publique et aux remarques des personnes publiques associées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance,
Nelly Guillet

Le Maire
Thomas OTTENHEIMER